



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	15
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/41

24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h05), Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h06), Sage Pascale.

Absents excusés : Détienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Reauly Paola donne procuration à Laurent Bila.

Absents : Cruzit Sébastien, Chauchet Emilie, Gouzon Jérôme, Lucette Pinardon-Thévet.

Secrétaire de séance : Danièle Mahaut

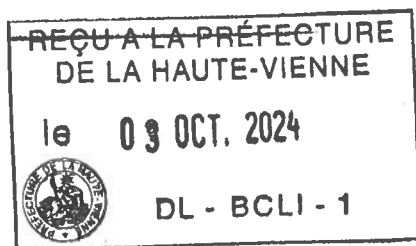
Objet : Décision modificative – Budget Commune

Sur le budget général de la commune, il est proposé au conseil municipal de prendre une Décision Modificative (DM), afin de pouvoir prendre en charge le montant négatif de l'attribution de compensation d'investissement 2024 de la communauté de communes ELAN, à savoir :

Investissement :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			
Articles	Libellés		Montants
Chapitre 204 – Article 2046	Attributions de compensation d'investissement	+	15 911 €
Chapitre 23 – Article 231	Immobilisations en cours	-	15 911 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 24 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut.

Danièle Mahaut



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.